



Mes droits de fin de contrat

Par **mariatou**, le **19/02/2014 à 16:21**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en CDDI (contrat à durée déterminé d'insertion).rnJ'ai effectuer un premier contrat de 4 mois, ensuite un renouvellement de 12 mois et pour finir un contrat de 4 mois qui arrive à terme le 28 Février.rnrnMon employeurs ne respecte pas les droit salariale et j'ai peur de ne pas toucher d'indemnité à cette issue.rnrnS'agissant d'un CDDI pouvant aller jusqu'à 24mois j'ai préféré l'écourté pour cause de toutes ces magouilles internes.rnrnD'ailleurs mon employeur ne m'a jamais payé mes heures supplémentaires.rnrnJ'ai plusieurs questions:rnrn1.Aurais- je le droit à mes indemnités chômage et précarité?rnrn2.Ai- je le droit de réclamer mes heures supplémentaires?rnrnMerci d'avance

Par **moisse**, le **19/02/2014 à 17:14**

Bonsoir,rnVous êtes éligible aux allocations de chômage.rnPar contre pas d'indemnité de précarité à la fin d'un contrat d'insertion.rnVous avez le droit au paiement des heures supplémentaires.

Par **Lag0**, le **19/02/2014 à 22:07**

[citation]Vous êtes éligible aux allocations de chômage. [/citation]rnBonjour,rnJe n'en suis pas si sur, car tout dépend de ce que l'on entend par :rn[citation]S'agissant d'un CDDI pouvant aller jusqu'à 24mois **j'ai préféré l'écourté** pour cause de toutes ces magouilles internes. [/citation]rnécourter de quelle manière ?